

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 Septembre 2019, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mme BONNETÉ Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr GABILLARD Sébastien, Mr CHOANIER Bernard, Mr REUNGOAT Jean, Mme GUILLERME Françoise, Mr TERRIERE Jacques.

Etaient absents ou excusés : Monsieur HULAUD Jean-François, Mr ROBIN Patrice (pouvoir à Monsieur Didier JUIN); Monsieur CHOUIN Pierre, (pouvoir Mme BONNETÉ Geneviève); Monsieur VASPART Michel, (pouvoir à Mr BOIXIERE David); Mme TARDIF Tiphaine, (pouvoir à Mme DUFEIL Jeanine); Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, (pouvoir à Mr Bertrand PANGAULT), Mme MAUTAENT Brigitte, Mme BELLANGER Gilberte, (pouvoir à Mr TERRIERE Jacques).

COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Nathalie PRIE comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Août 2019 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir : le Renouvellement de la ligne de trésorerie et l'achat de 2 tables de ping-pong..

FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE 2019 N° 2

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, explique qu'il convient de soumettre au vote de l'assemblée des écritures comptables modificatives afin d'ouvrir des crédits pour les objets suivants :

- Restaurant scolaire : solde honoraires et mobilier
- Aménagement de la rue du Val d'Orient : Travaux suite MARCHE
- Signalisation : illuminations pour Noël

Investissement DEPENSES	Investissement RECETTES
OPERATION 43 - RESTAURANT SCOLAIRE	OPERATION 20 - MORDREUC
DI Art. 2031 : Honoraires + 3 900 €	DI Art. 2312 - 5 100 €
DI Art 2184 : Mobilier + 1 200 €	
TOTAL + 5 100 €	TOTAL - 5 100 €

OPERATION 82 – AMENAGEMENT RUE DU VAL d'ORIENT		OPERATION 74 – PONT de CIEUX	
DI Art. 2315 : Construction	+ 90 000 €	DI Art. 2312	- 64 000 €
DI Art. 2031 : Honoraires	+ <u>3 250 €</u>		
		OPERATION – DEPENSES IMPREVUES	
		DI Art. 020	- 26 000 €
		DI Art. 020	- <u>3 500 €</u>
TOTAL :	+ 93 500 €	TOTAL	- 93 500 €

OPERATION 51 – SIGNALISATION		OPERATION – DEPENSES IMPREVUES	
DI Art. 2188 : immobilisation	+ 4 000 €	DI Art. 020	- 4 000 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,*

ADOpte la décision modificative n° 2 telle que détaillée ci-dessus pour les opérations proposées.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole en Octobre 2015 pour un montant de 200 000 €, d'une durée d'un an, celle-ci est renouvelée chaque année par le conseil municipal.

Monsieur Bertrand PANGAULT, propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour la même somme et sur la même durée aux conditions présentées par le Crédit Agricole dans leur courrier de ce jour soit :

Montant : 200 000 €

Durée : 1 an

Taux : EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0*+ marge de 1,10 %

Frais de dossier: 0.25 % du montant de la ligne payable en une seule fois à la signature du contrat.

Index EURIBOR 3 mois moyenné du mois de août 2019 = -0,408 % **soit un taux de 0,692 %.**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses Membres présents,

Adopte et renouvelle cette proposition et autorise Monsieur le Maire où Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, à signer le contrat, à intervenir et à utiliser la ligne de trésorerie au gré des besoins de la collectivité.

ACHAT TABLES DE PING- PONG

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une section de Ping-pong a été lancée sous l'Association du Stade Pleudihennais. Elle n'a pas demandé de subvention. Les entraînements se déroulent tous les lundis et vendredis. Des tables ont été mises à disposition de l'association. Il y a 2 tables qui doivent être remplacées. L'association va acheter les séparations ;

Trois devis ont été demandés pour 2 tables avec les mêmes caractéristiques à savoir :

- Marque CORNILLEAU COMPETITION 540
- Coloris BLEU

FOURNISSEUR	Nombre de tables	Montant H.T.	Montant TTC
INTERSPORT	2	1 165,00	1 398,00
DECATHLON	2	1 100,00	1 320,00
WACK	2	1 072,50	1 287,00

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents SAUF 2 ABSTENTIONS*

RETIENT le devis proposé par la Société WACK pour l'achat de 2 TABLES
Ref. : CORN. COMPETITION 540 Bleu , pour un montant TTC de 1 287,00 €

Mme DUFEIL Jeanine et Mme TARDIF Thiphaine s'abstiennent, Mme DUFEIL précise que c'est un peu dommage que le ping-pong, se passe dans cette salle. C'est contrariant de voir les tables dans cet espace, c'est sale. C'est une salle de danse. Elle précise qu'elle n'est pas contre le ping-pong.

Madame GUILLERME dit qu'elle a une table de ping pong à donner et invite à aller la voir à son domicile.

TRAVAUX

FOURNITURE et POSE de VOLETS ELECTRIQUES POUR 3 BUREAUX à la MAIRIE

Monsieur PANGAULT présente le devis reçu de la Société HABITALIA de St Malo qui avait installé en début d'année des volets pour équiper les fenêtres de la salle d'honneur de la Mairie.

Pour équiper les bureaux : Jeunesse à l'étage, celui du Maire et 1 volet dans le bureau de la Secrétaire Générale, le montant, fourniture et pose de ces volets roulants électriques se chiffre à :

Hors Taxes : 3 412,90 €

T T C : 3 754,19 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

VALIDE le devis de la Société HABITALIA pour la fourniture et la pose de volets électriques pour équiper 3 bureaux pour un montant **H.T. de 3 412,90 € TTC 3 754,19 €**

SALLE du VERGER

Monsieur Didier JUIN, Adjoint, fait part aux Membres que des travaux doivent être réalisés afin de pouvoir louer la Salle du Verger :

Au Rez de Chaussée :

- modifier les sanitaires actuels pour les passer en toilettes handicapées :
(pose d'une cloison, fourniture et pose de bloc porte)

A l'étage :

- Pose d'une cloison, fourniture et pose d'une porte double isophane, et raccordement du plafond en dalle

Sur trois entreprises contactées, seule l'entreprise EURL Sébastien LAURENT, Plaquiste de Pleudihen a répondu et propose le chiffrage suivant :

REZ de Chaussée	:	Hors taxes :	1 299,75 €	T T C	:	1 559,70 €
ETAGE	:	Hors taxes :	877,50 €	T T C	:	1 053,00 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

VALIDE les devis de l'EURL LAURENT pour un montant total TTC de : **2 612,70 €**

AFFAIRES GENERALES

Zone d'activité à la Gare : Projet de construction de la Caserne des Pompiers

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté, le 4 Avril dernier, l'achat du terrain où se tenait la plateforme EPALIA à la Gare, afin de permettre l'implantation d'une entreprise, la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours et bénéficiaire d'une réserve foncière pour l'installation des Services Techniques, emplacement très intéressant pour le SIVOM puisque ce terrain est situé au cœur des 3 communes.

La commune participera au financement du projet à hauteur de 10 % du projet et le SDIS 22 à hauteur de 90%.

A cet effet, une convention de partenariat va être établie qui aura pour objet d'établir, entre les différents participants, l'étendue de leurs engagements respectifs.

La Commune de Pleudihen s'engage à fournir un terrain conforme aux attentes opérationnelles, actuellement identifié sous la référence cadastrale : section H parcelle 373, qui est en cours de subdivision et dont la détermination précise de la nouvelle parcelle attribuée au SDIS 22 et issue de cette subdivision sera précisée ultérieurement.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

AUTORISE Monsieur David BOIXIERE, MAIRE, à signer la convention de partenariat avec le SDIS 22 et tout autre document concernant la Construction du nouveau centre d'incendie et de Secours à la gare de Pleudihen sur Rance.

Monsieur le Maire indique que ce quartier de la Gare va beaucoup évoluer, une réunion d'information aux Riverains sera fixée prochainement.

RENOVATION DE LA VOIE FERREE

Monsieur le Maire fait part aux Membres qu'il y a un très gros travail de rénovation de la voie Ferrée Pleudihen/Dol de Bretagne, ce qui engendre des travaux très importants d'où un besoin de stockage. La Société MECCOLI nous demande notre accord pour mettre à leur disposition une partie du terrain à la Gare pour entreposer leurs matériaux et bungalows de chantier pour la période d'Octobre 2019 à Aout 2020. En ce qui concerne les conditions de location, la Société nous propose un loyer mensuel de 2 500 € avec accord pour récupérer des ballasts. Le terrain sera remis en état à la fin du chantier.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

DONNE un AVIS FAVORABLE à la mise à disposition du terrain à la Sté MECCOLI
MAIS demande un loyer mensuel de 4 000,00 €.

PROJET DE CONVENTION AVEC L'EPF

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises en 2008 et en 2019 concernant la mise en conformité du PLUI, dans le cadre du zonage de renouveler notre souhait de maintenir les linéaires commerciaux du centre bourg. A cet effet, il y a un bâtiment en vente dans le centre-bourg. On a rencontré l'EPF qui est pleinement dans le cœur de ce projet concernant la :

Parcelle section AB n°141 située numéro 13 place de l'église à PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Demande de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier de Bretagne suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner en mairie le 01 août 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1, L 211-2, L 300-1 et L 213-1, L 213-2, L213-3 et R 213-1,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du pays de Dinan approuvé le 20 février 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE approuvé le 15 novembre 2001, révisé en simplifié les 06 juillet 2006 et 23 octobre 2007, modifié les 06 mai 2003, 20 novembre 2003, 06 juillet 2006 et 03 octobre 2013, modifié en simplifié les 03 octobre 2013 et 01 février 2016,

Vu la délibération du conseil municipal de PLEUDIHEN-SUR-RANCE en date du 07 février 2019 ayant autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des outils fonciers pour maintenir les commerces de proximité,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUi-H) de Dinan Agglomération arrêté en conseil communautaire de Dinan Agglomération le 22 juillet 2019 incluant la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE,

Vu l'arrêté du Préfet des Côtes d'Armor en date du 25 novembre 2016 portant création au 01 janvier 2017 de la communauté d'agglomération Dinan Agglomération incluant la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Dinan agglomération en date du 23 janvier 2017 déléguant à son Président l'exercice du droit de préemption urbain et de priorité,

Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2017-138 du 10 avril 2017 instituant le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future des communes possédant un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan Local d'Urbanisme exécutoire sur le territoire de Dinan Agglomération et autorisant le Président à déléguer l'exercice du droit de préemption aux communes membres et à l'EPF Bretagne,

Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération n°CA-2017-327 du 27 novembre 2017 venant préciser les modalités de délégation, par le Président de Dinan Agglomération, de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF Bretagne à la demande d'une commune,

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne),

Vu la convention cadre du 29 janvier 2018 signée entre Dinan Agglomération et l'EPF Bretagne,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° IA 022 197 19C0035 portant sur la propriété cadastrée AB n°141 (338m²) située 13, place de l'église, sur la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE appartenant à Madame Anne-Marie PRIE, déposée le 01 août 2019 en mairie de PLEUDIHEN-SUR-RANCE au prix de 238 095€ (deux cent trente-huit mille quatre-vingt-quinze euros) plus 11 905€ (onze mille neuf cent cinq euros) de commission d'agence,

Considérant qu'une déclaration d'intention d'aliéner, portant sur la propriété cadastrée AB n°141 (338m²) située 13, place de l'église, sur la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE appartenant à Madame Anne-Marie PRIE, a été déposée le 01 août 2019 en mairie de PLEUDIHEN-SUR-RANCE au prix de 238 095€ (deux cent trente-huit mille quatre-vingt-quinze euros) plus 11 905€ (onze mille neuf cent cinq euros) de commission d'agence,

Considérant que la parcelle cadastrée AB n°141 se situe dans la zone UA du PLU et donc que ce bien est soumis au droit de préemption urbain,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet arrêté de PLUiH fixe l'objectif de renforcer les dynamiques commerciales des centres villes, centre-bourg et des hameaux pôles d'attraction et de favoriser le renouvellement urbain,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable du projet arrêté de PLUiH dispose, pour les pôles relais tels que PLEUDIHEN-SUR-RANCE, des objectifs suivants :

- Maintenir leur niveau d'équipements, de services et de commerces existants ;
- Maintenir leur niveau d'emplois, en relation avec les objectifs de développement démographique ;
- Améliorer leur desserte par les transports en commun ;
- Diversifier leur parc de logements pour assurer un parcours résidentiel complet, notamment par une augmentation de l'offre sociale.

Considérant qu'en 2008 puis en 2019, le conseil municipal de PLEUDIHEN-SUR-RANCE s'est prononcé pour le maintien de commerce en centre bourg,

Considérant que le bien objet de la DIA consiste en un ancien commerce et logement, et que la municipalité de PLEUDIHEN-SUR-RANCE ne souhaite pas que cet ensemble immobilier perde sa destination,

Considérant que cette parcelle cadastrée AB n°141 située en plein centre bourg possède un fort enjeu relatif au maintien de commerce en centre bourg,

Considérant que conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, une acquisition par préemption interviendrait ici pour le maintien d'un commerce (activité économique), une opération mixte en renouvellement urbain,

Considérant qu'une acquisition des biens objet de la DIA précitée permettrait à la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE de constituer une réserve foncière en vue d'y développer un projet mixte associant installation d'un commerce dans le local existant et création d'un ou plusieurs logements dans la partie maison existante,

Considérant que sollicité par la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, l'EPF Bretagne pourrait mener le portage foncier de ces emprises et accompagner la commune dans son projet,

Considérant que cette sollicitation se traduirait par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne, laquelle emporterait notamment les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- 50% minimum de la surface de plancher de l'opération doit être consacrée à du logement.
- Densité brute minimale de 20 logements par hectare. A noter que pour les projets en mixité fonctionnelle, 70m² de commerce équivalent à un logement.
- Taux minimal de logements locatifs sociaux (PLUS – PLAI) de 20% ou, sous certaines conditions 50% de logements abordables au sens du PLH. Nota : cette règle n'est pas systématiquement appliquée pour les opérations de moins de cinq logements (en cas d'absence de bailleur social intéressé notamment)
- Gestion des biens en portage par la commune de PLEUDIHEN SUR RANCE,
- Garantie de rachat par la commune à l'issue du portage.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des Membres présents :

- **De solliciter** du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur la parcelle objet

de la DIA précitée et cadastrée section AB 141 à PLEUDIHEN-SUR-RANCE, située 13, place de l'église à PLEUDIHEN-SUR-RANCE, appartenant à Madame Anne-Marie PRIE,

- **De solliciter et missionner** l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière et de portage foncier du foncier nécessaire à la réalisation d'une opération mixte comprenant notamment un commerce et du logement sur la parcelle objet de la DIA précitée,
- **D'autoriser M. le Maire :**
 - o à fixer les modalités de la préemption précitée par l'EPF Bretagne (au prix ou en révision de prix),
 - o à préparer une convention opérationnelle d'action foncière d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne notamment sur la parcelle cadastrée AB 141 dans laquelle la commune s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :
 - 50% minimum de la surface de plancher de l'opération consacrée à du logement,
 - Densité brute minimale de 20 logements par hectare. A noter que pour les projets en mixité fonctionnelle, 70m² de commerce équivalent à un logement,
 - Taux minimal de logements locatifs sociaux (PLUS – PLAI) de 20% ou, sous certaines conditions 50% de logements abordables au sens du PLUiH. Nota : cette règle n'est pas systématiquement appliquée pour les opérations de moins de cinq logements (en cas d'absence de bailleur social intéressé notamment)
 - Gestion des biens en portage par la commune de PLEUDIHEN SUR RANCE,
 - Garantie de rachat par la commune à l'issue du portage.

CESSION DE VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE VAL D'ORIENT »

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1^{er} Adjoint, fait part du courrier reçu de Maître CLOSSAIS, NOTAIRE, concernant la cession voiries du lotissement: Le Val d'Orient, lot 8 réf. SNC BATIMALO ;

Monsieur Bertrand PANGAULT précise qu'il s'agit d'une petite parcelle située entre la Maison Médicale et la propriété Mousson qui fait partie de la voirie. Il y a donc lieu de procéder à la rétrocession du terrain et de l'ensemble de la voirie y compris cette petite parcelle.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

VALIDE la proposition de régulariser la cession de voiries de ce lotissement (lot n° 8) et donne autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents et actes se rapportant à cette vente.

MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE

Madame Geneviève BONNETE, Adjointe à la culture, présente le projet de mise en réseau des bibliothèques de Dinan-Agglomération :

Préambule

Les bibliothèques sont des équipements d'accès à la culture, à la citoyenneté, à l'information, aux loisirs, à la créativité qui doivent aussi aujourd'hui s'adapter aux usages liés au numérique : développer les services en ligne, l'accès aux collections dématérialisées et participer à l'inclusion numérique.

Longtemps, les bibliothèques municipales ont coexisté sans liens institutionnels. La coopération se faisait sur la base du bon voisinage et du volontariat.

La coopération intercommunale entre bibliothèques est désormais encouragée. Elle permet de maintenir et renforcer l'offre de service public. L'Association des bibliothécaires de France (A.B.F.) affirme que la coopération intercommunale améliore les services rendus à la population par les bibliothèques dans un contexte de maîtrise des coûts.

De plus, les critères d'éligibilité des dispositifs de subvention publics (Directions Régionales des Affaires Culturelles – D.R.A.C. - en particulier) privilégient désormais les établissements documentaires organisés en réseau.

Au-delà de la gestion d'équipements d'intérêt communautaire (les médiathèques de Caulnes, Broons et Plélan-le-Petit ainsi que les réseaux associés), Dinan Agglomération est compétent en termes de « *Promotion de la Lecture Publique par la coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire* » (extrait des statuts de Dinan Agglomération – compétence facultative).

La Lecture publique est donc une compétence partagée entre les communes, la Communauté d'Agglomération et le Département, à travers la Bibliothèque des Côtes d'Armor (B.C.A.).

A partir de l'Etat des lieux de la Lecture Publique réalisé en juin 2018 par Dinan Agglomération sur son territoire, ce document définit le rôle de chacun et les coopérations dans le domaine de la Lecture publique et établit le fonctionnement du réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération.

L'intervention de l'agglomération dans la mise en place d'un réseau intercommunal de Lecture publique a pour objectifs d'améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population mais aussi de faciliter les liens entre les acteurs du livre sur son territoire (bibliothèques, associations, ...) et d'agir en complémentarité avec les bibliothèques communales du territoire ainsi que la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

L'intervention de Dinan Agglomération dans le domaine de la Lecture publique permettrait donc de :

- Faciliter les relations entre les bibliothèques.
- Mettre en avant les actions et le rôle des bibliothèques sur notre territoire (communication).
- Améliorer les services rendus au public ainsi que leurs accessibilités.
- Faciliter la circulation des lecteurs et/ou des documents.
- Faciliter les actions de mutualisation entre équipements.
- Pouvoir bénéficier de subventions d'investissement de l'Etat pour les nouvelles opérations de construction/réaménagement/agrandissement de bibliothèques (50 à 60%).

Il existe aujourd'hui beaucoup d'exemples différents, aucun réseau existant ne fonctionnant exactement de la même manière qu'un autre. Cette architecture a été réalisée à partir des réunions de travail qui ont réuni les élus et les bibliothécaires (professionnels et bénévoles) des communes du territoire entre mars et juin 2019.

I - Architecture pour le futur réseau de Lecture publique

Le réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération est constitué de 2 options :

L'option 1 est ouverte à toutes les bibliothèques de l'agglomération quel que soit leurs tailles.

L'option 2 est accessible aux bibliothèques du territoire selon certains critères.

L'idée est de pouvoir accompagner les bibliothèques qui ne rentrent pas dès à présent dans les critères retenus afin de leurs permettre d'accéder à l'option 2 à moyen terme.

Chaque bibliothèque municipale est libre d'adhérer à l'un ou bien aux deux options du réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération, sous réserve, pour l'option 2, de répondre aux critères nationaux considérés.

A / OPTION 1 : OUVERTE A TOUTES LES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE

Objectifs :

1) Une meilleure visibilité de l'action des bibliothèques du territoire :

Les services proposés au sein des bibliothèques ainsi que les actions qui y sont développées restent aujourd'hui souvent trop confidentielles. Peu de bibliothèques disposent de moyens de communication, notamment d'un site internet.

a. Outil :

Un portail internet commun attractif (Cf Fiche Action A en annexe).

Les ludothèques du territoire pourraient aussi avoir leur place sur cet outil de communication.

b. Coûts :

INVESTISSEMENT :

Création d'une charte graphique moderne et d'une identité propre au réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération (visuel + nom) et création d'un site internet commun (public et plateforme bibliothécaires).

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération avec une subvention de la DRAC Bretagne de 50%.

FONCTIONNEMENT : Hébergement et maintenance du site internet.

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération.

2) Un réseau d'échanges entre bibliothécaires (professionnels et bénévoles) :

Il y a aujourd'hui peu de contacts et de coopérations entre les bibliothécaires malgré une forte envie de la majorité des bibliothécaires.

a. Outils :

- Plateforme collaborative rattachée au site internet avec code d'accès (Cf Fiche Action A en annexe).
- Organisation de rencontres régulières : journée professionnelle, groupes de réflexion thématiques, formation en lien avec la B.C.A. (Cf Fiche Action B en annexe).

b. Coûts :

INVESTISSEMENT :

Développement d'un espace sécurisé sur le site internet du réseau : compris dans le coût de création du site internet.

FONCTIONNEMENT :

Organisation de rencontres régulières entre bibliothécaires.

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération.

3) La mise en place d'actions culturelles communes :

Les bibliothèques fonctionnent, pour la plupart, de façon isolée. La mise en place d'actions culturelles transversales (résidences d'auteurs/illustrateurs ; actions de médiations) permettrait de développer une dynamique entre les bibliothèques et de favoriser, par le projet, les liens entre les bibliothèques. De plus, ces projets seraient animés en lien avec les acteurs du livre du territoire (festival littéraires, librairies indépendantes, associations...). Dinan Agglomération pourrait également coordonner la communication de temps forts (exemple : « La nuit de la lecture »).

a. Outil :

Mise en place d'un Contrat Territoire Lecture Itinérance par le Département des Côtes d'Armor sur notre territoire (année scolaire 2019-2020) puis mise en place d'un Contrat Territoire Lecture par Dinan Agglomération à partir de septembre 2020.

b. Coûts :

FONCTIONNEMENT :

Financement d'un C.T.L. : 30 000€ par an sur 4 ans (à compter de septembre 2020).

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération avec une subvention de la DRAC Bretagne de 50%.

B / OPTION 2 : OUVERTE AUX BIBLIOTHEQUES REpondant A UN CERTAIN NOMBRE DE CRITERES

Conditions d'accès à ce 2^{ème} niveau de réseau :

- Les réseaux existants (Caulnes – Plumaudan – Plumaugat – Guitté ; Plélan-le-Petit – Trébédan ; Broons – Mégrit – Eréac – Lanrelas ; Ploüer-sur-Rance – Pleslin – Trigavou – Langrolay-sur-Rance – Trémereuc).

SELON LES CRITERES NATIONAUX :

- Les bibliothèques de niveau 1 : Dinan.
- Les bibliothèques de niveau 2 : Plancoët ; Fréhel ; Matignon ; Pluduno ; Pleudihen-sur-Rance ; Créhen ; Evran ; Lanvallay ; Quévert.
- Les bibliothèques de niveau 3 : Saint-Cast-le-Guildo ; Saint-Samson-sur Rance ; Trélivet ; Plouasne ; Brusvily ; Languenan ; La Vicomté-sur-Rance.

Objectifs :

1) La constitution d'un catalogue commun :

Les lecteurs auraient à leur disposition un catalogue commun constitué par les collections de l'ensemble des bibliothèques intégrant l'option 2 du réseau.

a. Outil : Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques (S.I.G.B.) commun = logiciel commun

La mise en place d'un logiciel commun permet la mise en place d'un catalogue et d'un fichier lecteurs communs et l'échange de documents entre bibliothèques ainsi que des gains de temps grâce à la mutualisation du catalogue des documents notamment.

b. Coûts :

INVESTISSEMENT :

Achat et installation du logiciel commun (y compris formation des bibliothécaires) :

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération avec une subvention de la DRAC Bretagne de 50%.

FONCTIONNEMENT :

Maintenance annuelle du logiciel commun :

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération.

2) La circulation des lecteurs :

a. Outil : carte unique de prêt.

La mise en place d'une carte unique de prêt permettrait aux lecteurs d'emprunter dans l'ensemble des bibliothèques intégrant l'option 2 du réseau.

Cela augmenterait donc le nombre de documents disponibles pour chaque lecteur. De plus, cette carte commune permettrait de renforcer le sentiment d'appartenance à l'agglomération de Dinan.

Une réflexion sera engagée avec les bibliothèques intégrant cette option dès 2020 pour tendre vers des tarifs et des conditions d'emprunt identiques.

b. Coûts :

FONCTIONNEMENT :

Achat des cartes lecteurs :

⇒ Coûts pris en charge par Dinan Agglomération.

3) Des services en ligne proposés aux lecteurs :

La mise en place d'un logiciel commun et d'un portail internet permettraient aux lecteurs du réseau des bibliothèques de consulter le catalogue en ligne, de réserver des documents ainsi que de gérer leurs prêts à distance.

4) La mutualisation des pratiques entre bibliothèques :

Le logiciel commun permettrait de développer les prêts entre les bibliothèques (outils d'animations, livres...). Il conviendra d'étudier les possibilités d'utiliser la navette interne de Dinan Agglomération pour pouvoir faire circuler ces documents d'antennes intercommunales à antenne intercommunales afin de limiter les déplacements.

Des réflexions sur la complémentarité des collections, des compétences, des animations, des horaires d'ouvertures par secteurs pourraient aussi se mettre en place.

⇒ La coordination et l'animation du réseau de lecture (option 1 et 2) seraient réalisées par un agent en charge de la coordination du réseau de Lecture publique pris en charge par Dinan Agglomération.

C / IMPACTS ATTENDUS ET EVALUATION

La mise en place d'un réseau de Lecture publique sur un territoire doit permettre une montée en puissance du nombre de lecteurs ainsi que des services proposés aux usagers et la structuration de bibliothèques rayonnantes par bassins de vie.

Un réseau se doit d'être dynamique et évolutif. Pour cela, une fois le réseau des bibliothèques mis en place sur le territoire, il conviendra d'évaluer régulièrement son fonctionnement en lien avec les bibliothèques l'intégrant. Ces évaluations feront peut-être apparaître de nouveaux besoins dont découleront de nouveaux projets qui pourront alors être étudiés (exemple : création d'un temps fort commun pour fédérer les bibliothèques et mettre en avant la Lecture publique sur le territoire (salon du livre / festival littéraire...); circulation des documents ; évolution des missions des bibliothèques ; création d'un lieu de lecture itinérant...).

II - De nouvelles coopérations

Ce tableau définit la ligne de partage entre les communes, Dinan Agglomération et la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

	Communes ou Dinan Agglomération si équipement d'intérêt communautaire (Plélan-le- Petit, Caulnes et Broons)	Dinan Agglomération dans le cadre de sa compétence de coordination	Conseil départemental des Côtes d'Armor/ Bibliothèque des Côtes d'Armor
Champ d'action	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du service de proximité.• Acquisition des collections.• Mise en place d'animations : lectures, ateliers, expositions, rencontres, concerts...• Communication en local.	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du réseau des bibliothèques.• Coordination d'actions transversales et de temps forts.• Facilitation des échanges entre bibliothécaires.	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement technique.• Formation.• Collections.• Accompagnement à la mise en place d'animations.

		<ul style="list-style-type: none"> • Communication globale sur le réseau (site internet, ..). 	
Prise en charge financière	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment (investissement) : construction, aménagement (la DRAC finance aujourd'hui jusqu'à 60% les constructions ou réaménagements des bibliothèques en réseau). • Bâtiment (fonctionnement) : fluides, assurance et entretien. • Personnel salarié et/ou bénévole dont temps à consacrer au réseau. • Signalétique extérieure et intérieure. • Aménagement intérieur. • Mobilier. • Collections. • Accès internet et téléphone. • Ordinateurs professionnels et publics et accessoires (scannette/imprimante...) • Maintenance des ordinateurs. • Animations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciel commun (SIGB) : mise en service, licences, hébergement, maintenance, formation.* • Achat des cartes lecteurs* • Site internet (création, hébergement, mises à jour). • Charte graphique, création d'une identité visuelle. • Plateforme collaborative numérique (création et animations). • Organisation de temps d'échanges professionnels • Coordinateur. <p>*Sous critères (niveau 2).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Navette mensuelle* • Bibliobus (2 passages/an). • Vidéo-musibus (2 passages/an)* • Plateforme de ressources numériques en ligne* • Mise à disposition d'outils d'animation (kamishibai, tapis-lecture, expositions, valises thématiques) • Intervention d'une animatrice du livre en bibliothèque rurale. • Participation financière sur l'accueil d'un auteur ou spectacle ou d'un concert. • Programme de formation (agents et bénévoles). • Conseils experts <p>*Sous critères</p>
Objectifs	Proposer un accès à la lecture pour tous. Animer et faire vivre la bibliothèque.	Faciliter les échanges entre bibliothécaires, alimenter une dynamique autour de projets communs, contribuer au développement des bibliothèques, favoriser l'accès à la lecture pour tous.	Alimenter le professionnalisme du bibliothécaire salarié ou bénévole. Renforcer les collections des bibliothèques en livres, CD, DVD et offre numérique. Soutenir le développement d'actions de médiation autour du livre. Favoriser l'accès à la lecture pour tous.

III - Calendrier 2019

Octobre : Retours des communes quant à l'adhésion ou non au réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération (option 1 ou option 1 et 2).

Novembre : Affinement du chiffrage du projet par Dinan Agglomération en fonction des retours des communes.

Décembre :

- Délibération des communes sur l'adhésion au réseau de lecture publique de l'agglomération (option 1 ou option 1 et 2).
- Délibération par Dinan Agglomération sur le chiffrage du projet.

2020

Avril : Dépôt du dossier de demande de subvention par Dinan Agglomération auprès de la D.R.A.C. Bretagne.

Été : Consultation pour l'achat du logiciel commun et du site internet.

Septembre : Signature du Contrat Territoire Lecture entre Dinan Agglomération et l'Etat (projet de résidence et actions de médiation).

Automne : - Sélection du prestataire pour le logiciel commun et le site internet.

- Organisation de la 1^{ère} journée professionnelle du réseau.

2021

Informatisation des bibliothèques ayant adhéré à l'option 2 du réseau.

Fiche Action A

Un site internet commun

Un premier niveau d'informations, partagé avec le tout public, **présenterait les coordonnées, les horaires et les services des bibliothèques (qu'elles fassent partie ou non du réseau), les informations pratiques, les conditions d'abonnement, un agenda des animations ainsi que la présentation du réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération.**

Le site internet permettrait aussi l'accès pour les lecteurs à leur **compte-lecteur**. A travers ce compte, les lecteurs pourront consulter le catalogue des bibliothèques, effectuer des réservations, gérer les prêts... .

Enfin, de type intranet, **une plateforme collaborative numérique** serait accessible via le site internet du réseau des bibliothèques.

La connexion à l'espace professionnel se ferait à l'aide d'un identifiant/mot de passe et donnerait accès à un fil d'informations (actualité du réseau, zoom sur un projet ou un équipement, veille professionnelle, veille littéraire...) ainsi qu'à **une boîte à outils** permettant le partage de fichiers sur la gestion administrative, la gestion des collections et sur la mise en place d'animations. De plus, **un forum de discussion** faciliterait l'entraide entre bibliothécaires. Un **agenda partagé** annoncerait également les réunions, les formations et les projets d'animation. Enfin, afin d'appeler les membres du réseau à consulter les nouveaux articles du fil d'informations, des notifications seraient envoyées automatiquement par mail.

De manière générale, cet outil numérique doit pouvoir être évolutif afin de s'ajuster régulièrement aux besoins des bibliothécaires.

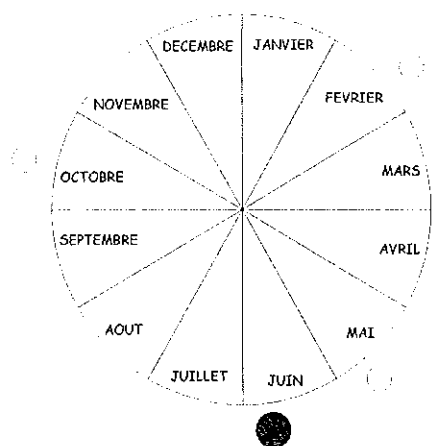
En attendant la création du site internet dédié aux bibliothèques, le service informatique de Dinan Agglomération configure actuellement un « NAS », un espace de stockage qui pourra être accessible

à l'ensemble des bibliothèques du territoire à compter de septembre 2019 afin de commencer dès à présent à échanger.

Fiche Action B

Des rencontres professionnelles régulières

Communiquer entre bibliothécaires via une plateforme numérique est nécessaire mais non suffisant. Il conviendra aussi, parallèlement, d'organiser des temps de rencontres afin de faciliter les échanges et les interactions à l'occasion de temps de formation, de partage d'expériences et de compétences, le tout dans un esprit de convivialité.



Des rendez-vous réguliers :

● Journée professionnelle (intervenant extérieur, ateliers, partage d'expériences..)

○ Groupes de réflexion thématique (accessibilité, numérique...)

Pique-niques au sein des bibliothèques

et aussi, en fonction des demandes :

★ Actions culturelles communes

★ Présentations de libraires

★ Formations

Madame BONNETE demande qu'une délibération soit prise pour intégration de la bibliothèque de Pleudihen au réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération (option 1 OU option 1 et 2)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2018-616 du 16 juillet 2018 portant sur la modification des statuts de Dinan Agglomération et notamment la prise de compétence « Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CA-2019-147 du 22 juillet 2019 approuvant l'architecture du futur réseau de Lecture publique de Dinan Agglomération ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Valider l'adhésion de la commune de PLEUDIHEN sur RANCE au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020, suivant l'architecture ci-jointe, pour l'option 1 OU pour l'option 1 et 2 ;
- Autoriser le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail qui seront mis en place par Dinan Agglomération afin de mettre en place ce réseau intercommunal.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à l'option 1 et 2 du réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération et autorise le Maire à désigner les représentants de la commune qui participeront aux groupes de travail mise en place par l'agglomération.

DEMANDE DE L'A.S. PETANQUES

Monsieur le Maire indique que les Membres de l'Association PETANQUES souhaitent marquer l'œuvre d'Yves EXBOURSE en apposant une plaque à sa mémoire dans le bâtiment pétanques. La plaque sera financée par le club de Pétanques.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

ACCEPTE la proposition de l'A.S PETANQUES pour apposer une plaque dans le bâtiment au nom de Yves EXBOURSE financée par le Club.

DIVERS

Travaux rue du Val d'Orient

Monsieur le Maire précise que les travaux de la rue du Val d'Orient vont démarrer, le premier déploiement va commencer le 30/09. Une réunion d'information aux Riverains en présence de l'Architecte et de l'entreprise EVEN est fixée au 30/09 à 19 h 00.

Point sur les travaux à l'école

Mme Nathalie PRIE, Adjointe à la petite enfance informe les Membres que les travaux intérieurs qui avaient été demandés ont été faits par notre Service Technique. A l'extérieur la structure de jeux ainsi que le sable sont supprimés.

Une partie enrobé sera réalisée près de la cour et une partie pelouse dans le fond. Un petit chemin sera emprunté pour les personnes à mobilité réduite.

Le portail électrique est en cours d'installation.

Le parking sera mixte, herbe et béton

L'escalier de la garderie a été rénové par les Services Techniques.

La résine autour de l'arbre a été enlevée et la pelouse a été faite.

MUTUALISATION ALSH

Suite à la mutualisation avec les communes de la Vicomté sur Rance et St Hélien, Monsieur le Maire explique que l'ALSH, s'est déroulée sur le site de la Vicomté sur Rance la dernière semaine d'Août, avec une moyenne de 55 enfants.

Pour rappel, L'ALSH du mercredi se déroule à Pleudihen. Ce mercredi, 64 enfants étaient présents.

Une commission ALSH va se réunir très prochainement.

L'HERBU DES BAS CHAMPS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association « l'Herbu du Bas Champ » souhaite renouveler la mise en œuvre de l'opération de 2018 en fauchant la même zone, soit le site qui se situe à proximité d'un des 2 chemins d'accès au marais : le chemin du Repos, par le biais d'une opération de fauche participative le 9 Novembre 2019.

Ainsi, l'association propose de faucher les zones en chiendent maritime autour de cette mare (soit environ 1000 m2) et d'exporter les résidus de fauche pour appauvrir le milieu. Ce type d'opération correspond à une des actions visées dans le DOCOB du NATURA 2000 (gestion des espèces envahissantes).

Monsieur le Maire communique la réponse de Monsieur François LANG du NATURA 2000 sur ce projet, il dit « *que par rapport aux enjeux inscrits dans le Docob et dans la mesure où une première opération a eu lieu en 2018, il n'y a pas d'objection pour renouveler cette fauche/export sur le site, la poursuite de cette initiative ne peut qu'améliorer le site dans sa composante floristique* ».

Pour l'instruction de cette année, la DDTM demande que la municipalité de Pleudihen donne son AVIS sur ce projet.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents*

DONNE un AVIS FAVORABLE sur le projet de réalisation d'une opération de fauche sur l'herbu du Bas Champ le 9 novembre 2019.

REPAS DES AINES

Madame Geneviève BONNETE, Adjointe, rappelle que le repas des Aînés est prévu le Samedi 28 , à la Salle des fêtes.

Elle demande aux Membres de l'Assemblée qui sont disponibles le 27 pour aider à mettre le couvert et le 28 pour servir à table, de bien vouloir s'inscrire.

INFOS :

- Déplacement à St Marcel le 29 Septembre
- Départ du Père Guillaume qui intervenait sur notre paroisse depuis 4 ans, il est remplacé par le Père BENOIT.
- Conférence le jeudi 26 à la Salle des Fêtes, organisée par le CEPR, cette réunion s'adresse aux Chefs d'entreprises et aux Elus.
- Conférence de Konogan le 31/10 à 19 h à la salle des fêtes
- Conférence avec Mr MARTIN sur le climat salle du Verger

-L'opération « VELO ALENTOURS » a permis de récolter des fonds pour un total de 5 700 €, chèque remis au Directeur Adjoint du Centre Eugène Marquis, de plus, l'association Souffles d'Espoir a organisé le Tour de Rance Randonnée Vintage, elle était aussi partenaire de l'opération « 1 but = 1 Euro » Plus de 700 buts ont été marqués, ces deux manifestations ont permis de récolter des fonds pour une somme de 800 € au profit du Centre Eugène Marquis.

Soit 6 500 € pour la lutte contre le cancer.

Séance close à 22 h 40